



DECISION N° 2022-391 DU 17 OCTOBRE 2022 ORGANISANT L'INTERIM D'UN DIRECTEUR

Le directeur général de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice,

Vu le décret n°2006-208 modifié du 22 février 2006 relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice, notamment son article 15,

DECIDE

Article unique

Durant l'absence de Monsieur Christophe AMAT, directeur opérationnel, l'intérim sera assuré par :

- Monsieur Guilhem BLANCHARD, directeur opérationnel, du 28 octobre au 3 novembre 2022.

Le directeur général,

David BARJON